

Protection des captages d'eau potable

Lettre d'information n° 5 – Mars 2013



Actualités

L'APCA et la FP2E poursuivent leur coopération

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture se sont engagées depuis 2010 à coopérer pour conduire des actions en faveur de la protection de la ressource en eau. Cette coopération s'est concrétisée au cours de ces deux années par la publication d'un guide de bonnes pratiques partenariales, par la déclinaison à l'échelle locale de partenariats entre les Chambres d'agriculture et les entreprises de l'eau ainsi que par l'organisation de colloques promouvant les actions de protection des captages.

Fortes de ces actions et en vue de la montée en puissance des questions relatives à la qualité de l'eau, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture ont signé un nouvel accord de coopération pour l'année 2013.

Le principal enjeu de cette coopération est de porter auprès des pouvoirs publics des messages communs, de favoriser la mise en œuvre de plans d'actions dans les zones de captages et de proposer aux agriculteurs des solutions innovantes. Pour ce faire, il s'agit aujourd'hui de :

- Diffuser les bonnes pratiques et les expériences acquises dans les 500 captages Grenelle,
- Identifier et de valoriser des solutions partenariales et agronomiques innovantes,
- Renforcer l'animation des réseaux et de favoriser le dialogue entre les Chambres d'agriculture et les entreprises de l'eau.

Xème programmes des agences de l'eau

A la fin 2012, les comités de bassin et les conseils d'administration des agences de l'eau ont adopté les Xèmes programmes d'interventions pour les six prochaines années (2013-2018). Ils mobiliseront 13,3 milliards d'euros pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. La priorité affichée de ces Xèmes programmes est la lutte contre les pollutions diffuses notamment agricoles via la promotion de techniques alternatives sur les aires d'alimentation de captages. L'enveloppe consacrée à cet objectif s'élève à 937 millions d'euros soit près de deux fois plus que celle les

Perspectives pour les cultures ligno-cellulosiques à bas intrants dans les zones à enjeu eau

La Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) de Picardie pilote, pour une durée de un an (année 2013), une étude portant sur les perspectives de développement des cultures ligno-cellulosiques à bas intrants dans les zones à enjeu eau. La CRA de Poitou-Charentes, COOP de France et InVivo sont partenaires de ce projet.

Le projet vise à fournir aux responsables politiques et aux décisionnaires financiers une vision nationale synthétique des surfaces potentiellement disponibles pour les cultures lignocellulosiques économes en intrants en zone de préservation de l'eau, à recueillir le retour d'expériences des sites précurseurs à l'échelle locale et à fournir des repères de viabilité économique pour initier et accompagner le développement des cultures lignocellulosiques dans les bassins d'alimentation de captage ou autres zones de protection de l'eau. [Plus d'informations ici.](#)

Publications

Travaux de la SAF

La SAF vient de publier un **guide sur « l'agriculteur, producteur d'eau potable »**. Ce guide vise à définir une politique territoriale favorisant la production d'eau potable par les agriculteurs. Chaque stratégie de territoire hydrogéologique devra, selon la SAF, s'appuyer sur des démarches collectives existantes ou à construire. Il peut s'agir de démarches volontaires de qualité, de la mise en commun de l'assolement, du recours aux engagements volontaires sous forme contractuelle, de la création de nouvelles filières et du remembrement. [Plus d'informations ici.](#)

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle lauréate des Trophées de l'Eau 2012

La CA de Meurthe-et-Moselle a été récompensée lors de la 10ème cérémonie des Trophées de l'eau. Les Trophées de l'eau visent à sensibiliser et informer le grand public à la fois sur les défis à relever et sur les actions concrètes réalisées pour la préservation et la gestion de l'eau du bassin Rhin-Meuse.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a remis à la Chambre un prix pour son action Agri-Mieux Esch-Plateau de la Haye. Face à 12 autres projets pré-sélectionnés par le jury parmi 60 propositions, l'action de la Chambre a été saluée pour ses résultats et pour l'implication en nombre et sur la durée des agriculteurs.



Une initiative antérieure à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et au Grenelle

Le plateau de Haye bénéficie depuis 1999 d'une opération Ferti-Mieux puis Agri-Mieux. Afin de réduire les nitrates dans 5 captages de cette zone qui alimentent en eau 40 communes, un conseil rapproché a été mis en oeuvre. La CA a ainsi mobilisé 120 agriculteurs sur 17 200 ha à dominante grandes cultures. Engagé volontairement, les agriculteurs bénéficient d'un accompagnement technique de la Chambre pour :

- Mettre en place des parcelles expérimentales permettant d'enrichir une base de données,
- Accompagner individuellement chaque agriculture sur le plan technique tout en conservant les résultats économiques des exploitations.

Evolution des assolements avec introduction de cultures de printemps (tournesol et pois de printemps), développement du désherbage mixte ont été quelques unes des actions initiées. Aujourd'hui 78% des surfaces en blé sont fertilisées en 3 apports contre 53% en 1992. On observe une diminution des doses totales apportées, avec une adaptation au type de sol et à l'année. Un tiers des agriculteurs ont contractualisé une MAE. L'engagement d'agriculteurs « moteurs » a permis de faire tache d'huile.

Des résultats visibles sur la qualité de l'eau

Les résultats sont aujourd'hui visibles. En 1999, les 5 captages étaient suivis en raison de dépassements des normes de potabilité. Aujourd'hui, les taux de nitrates sont passés de 50 mg/L à moins de 35 mg/L. Le captage de Rosières-en-Haye a été classé « captage Grenelle » en 2009. Les différentes parties prenantes ont fait le choix de limiter le plan d'action aux actions déjà en place, qui ont fait leurs preuves.

D'autres initiatives

Non lauréate mais finaliste des Trophées de l'eau, l'action de la commune d'Ecouvies a également retenu l'attention. Elle met en avant les résultats d'un plan d'action en faveur de la protection du captage de la commune débuté en 2004 et bâti en étroite concertation entre la commune et la Chambre d'agriculture de la Meuse.

Pour plus de renseignements :

→ Contacter Julien GRAND, conseiller agronomie-environnement à la CA de Meurthe-et-Moselle, 03.83.93.34.92

Site d'Oursbelille (65) : Validation du diagnostic territorial multipression

Le puits de captage d'Oursbelille est situé dans la plaine de l'Adour près de Tarbes et alimente en eau potable plus de 10 000 habitants. Il est classé prioritaire au titre du Grenelle pour l'enjeu nitrates et stratégique au titre du SDAGE. L'AAC concerne 397 ha dont 325 ha de SAU essentiellement en monoculture de maïs irrigué. Elle concerne 20 agriculteurs.

Fin 2012, le diagnostic territorial multipression (DTMP), réalisé par la CA 65, a été validé. Ce dernier se décompose en plusieurs volets.

Identification des pressions agricoles et non agricoles

Ce volet prend en compte à la fois le contexte pédologique, physique, l'occupation du sol, les itinéraires techniques, la quantification et la localisation des pressions en nitrates et en produits phytosanitaires ainsi qu'un état des lieux des activités non agricoles.

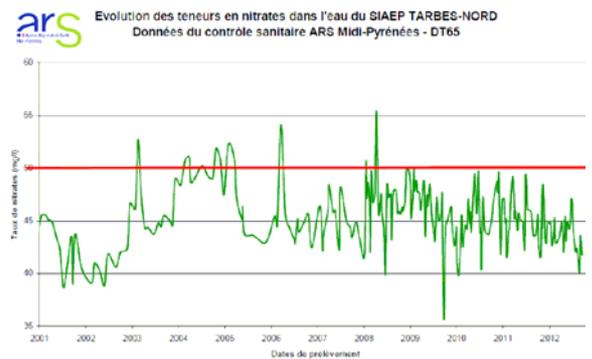
Ce diagnostic a permis de mettre en évidence une répartition homogène des pressions d'origine agricole sur l'ensemble des terres cultivées de l'AAC, croisée avec une vulnérabilité moyenne à très élevée. Les pressions non agricoles existent mais leur incidence reste limitée.

Evaluation des actions passées et en cours

Le captage est inclus dans le plan d'actions territorial (PAT) de l'Adour depuis 2008 et fait donc déjà l'objet d'actions agricoles (réunions techniques d'information, formations, conseil individuel dans le cadre des MAET) et non agricoles. 167 ha ont été engagés en MAET depuis 2009, essentiellement en réduction de doses d'herbicides sur grandes cultures, dont 64 ha dans le périmètre de l'AAC.

Le principal problème environnemental sur le captage concerne la teneur en nitrates, avec des valeurs qui frôlaient ou dépassaient ponctuellement la norme de 50 mg/l en 2008 et 2009. Une stabilisation des teneurs en dessous de 45 mg/l, voire une tendance à la baisse est toutefois observée depuis 2011.

Cette baisse récente peut être liée aux actions mises en œuvre depuis 2008 ainsi qu'à la mise en prairies de 20 ha du périmètre de protection rapprochée.



Il est important que les actions définies dans le cadre du nouveau PAT viennent pérenniser les changements de pratiques des agriculteurs déjà engagés.

Définition de la zone pertinente vis-à-vis des pollutions agricoles

Le couplage entre l'étude hydrogéologique et le DTMP a permis de mettre en évidence les zones les plus contributives sur lesquelles seront proposées des actions à caractère individuel. Cette zone représente une surface de 245 ha soit 62% de l'AAC.

Pour la suite : scénarios de changements de pratiques et optimisation des réseaux de suivi

Le DTMP conclut sur l'importance d'accompagner individuellement les 17 agriculteurs de la zone de protection tandis que des actions collectives agricoles et non agricoles doivent créer une dynamique sur l'ensemble de l'AAC.

Un PAT a été proposé conjointement par un groupement Veolia/CA 65/SEMADOUR (Agence de Développement du Val d'Adour) et devra être validée en mars prochain. Il comprendra un volet nitrates mais également un volet phytosanitaires de façon à éviter les pollutions ponctuelles par un produit donné.



Séminaire national Eau et Bio organisé par la FNAB les 28 et 29 mai 2013

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique organise, à La Rochelle, les 28 et 29 mai 2013 un séminaire « Agriculture biologique, filières, foncier et projets de territoire : des synergies pour la protection de la qualité de la qualité des eaux et la réussite de la DCE ».

Le mardi après midi sera consacré à des visites de terrain (ferme bio, bassin versant,...) et le mercredi à des ateliers et tables rondes sur divers sujets (foncier, filières, démarches partenariales,...)

92ème Congrès de l'ASTEE - Nantes du 4 au 7 juin 2013

Chaque année, l'ASTEE organise un congrès national. Celui-ci vise à rassembler la communauté du monde de l'eau et de l'environnement pour discuter des innovations technologiques et des évolutions professionnelles. Il est notamment l'occasion de présenter les résultats des travaux des groupes de travail de l'association, suivis par ses commissions scientifiques et techniques.

Le congrès 2013 de l'ASTEE rassemblera des professionnels du monde de l'eau et des déchets et ceux de la ville, les urbanistes et aménageurs urbains. Plusieurs thématiques seront déclinées dont « Eau, déchets et santé ».

[Plus d'informations ici](#)

Conférence internationale eau et agriculture - La Haye, Pays-Bas du 10 au 13 Juin 2013

Minimiser les effets de l'agriculture et des changements d'utilisation des terres sur la qualité des eaux superficielles et souterraines : c'est l'enjeu de cette conférence qui fera le point sur les leviers scientifiques, politiques et de gestion à disposition des acteurs.

[Plus d'informations ici](#)

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : [Guide complet EAU](#) ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole à chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.



48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org

Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.



9 Avenue George V
75008 Paris

Pour plus d'informations

Schéhérazade Aoubid, scheherazade.aoubid@apca.chambagri.fr - 01 53 57 11 77

Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 - fax : 01 53 57 11 94